

DE L'INTRODUCTION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE DANS LES SYSTEMES EDUCATIFS DES PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST : IMPORTANCE ET ENJEUX

Grégoire KABORE

Institut des Sciences des Sociétés (INSS)

Burkina Faso

kab_greg@yahoo.fr

+226 76 54 98 87

Résumé :

Cet article est en partie le fruit d'une recherche menée en 2006 pour une contribution à la conférence mondiale sur l'éducation artistique, organisée par l'UNESCO à Lisbonne au Portugal. Nous y avons proposé une communication intitulée : « L'enseignement de la musique au Burkina Faso : état des lieux et importance dans le système éducatif ». Ici nous proposons une partie de nos résultats que nous intitulons : « Importance et enjeux de l'enseignement de la musique dans les systèmes éducatifs en Afrique de l'Ouest ». Il s'agit de voir comment les disciplines artistiques notamment l'éducation musicale peuvent participer à une bonne croissance de nos enfants à travers son intégration dans nos systèmes éducatifs, africains de façon générale, burkinabè en particulier.

En effet, d'une manière générale, l'enseignement artistique dans les pays africains n'est pas encore à la place qui devrait lui être dévolue dans le système scolaire, au regard de l'importance que l'art ou la musique occupait dans nos traditions africaines d'autrefois. En effet, très souvent négligée dans le système éducatif dit moderne, cet article a pour ambition de présenter les enjeux et les bienfaits de l'enseignement musical dans l'éducation des enfants.

Nous avons pu écrire cet article grâce aux données que nous sommes arrivés à collecter à travers des enquêtes de terrains menées auprès de personnes ressources, à des recherches livresques et grâce à notre propre expérience en tant qu'enseignant et praticien de la musique depuis plus d'une trentaine d'années. Ainsi les travaux de musicologues (enseignants de la musique, musicothérapeutes), des anthropologues de la musique (analyse des traditions musicales) nous ont été utile pour mener à bien cette étude.

Mots clés : *Musique, enseignement, système éducatif, école primaire, lycées.*

Abstract

This article is partly the result of research conducted in 2006 for a contribution to the World Conference on Arts Education, organized by UNESCO in Lisbon, Portugal. We presented a paper entitled: "Music education in Burkina Faso: state of play and importance in the education system". Here we present part of our results which we entitle: "Importance and challenges of music teaching in education systems in West Africa". The aim is to see how artistic disciplines, particularly music education, can

contribute to the good growth of our children through its integration into our education systems, African in general, and Burkinabe in particular.

Indeed, generally speaking, arts education in African countries is not yet in the place it should have in the school system, given the importance that art or music occupied in our African traditions of the past. Indeed, very often neglected in the so-called modern education system, this article aims to present the challenges and benefits of music teaching in the education of children.

Nous avons pu écrire cet article grâce aux données que nous sommes arrivés à collecter à travers des enquêtes de terrains menées auprès de personnes ressources, à des recherches livresques et grâce à notre propre expérience en tant qu'enseignant et praticien de la musique depuis plus d'une trentaine d'années. Ainsi les travaux de musicologues (enseignants de la musique, musicothérapeutes), des anthropologues de la musique (analyse des traditions musicales) nous ont été utile pour mener à bien cette étude.

Keywords: *Music, education, education system, primary school, high schools.*

Introduction

La musique, de tout temps et de tout lieu s'octroie une importance vitale dans ce sens qu'elle participe de la vie de l'homme et de la société. Manifestation sonore, elle est tantôt, au fil du temps et en fonction de sociétés, qualifiée de musique savante, tantôt de musique traditionnelle...

L'objectif ici n'est pas d'épiloguer sur l'essence même de la musique où sur les différents qualificatifs qu'on lui attribue, à tort ou à raison, mais de présenter les effets positifs que ces productions sonores, à travers l'étude de cas historiques (de l'Europe à celles de traditions africaines), et l'analyse d'études antérieures d'auteurs qui se sont intéressés à la question et à travers des constats et témoignages pour un meilleur épanouissement des enfants des pays d'Afrique de l'Ouest si l'enseignement de la musique était bien effectif dans leurs systèmes éducatifs.

En effet, d'une manière générale, l'enseignement artistique dans cette partie de l'Afrique, n'est pas encore à la place qui devrait lui être dévolue dans le système scolaire, au regard de l'importance que l'art ou la musique occupait dans nos traditions africaines d'autrefois et dans d'autres traditions à travers l'histoire de l'humanité.

Ce travail essaie d'apporter une contribution à la mise en place d'un système éducatif adapté à nos pays et qui permettrait un meilleur développement des enfants africains en mettant un point d'orgue sur

l'importance d'une discipline ignorée et négligée par nos pays de l'Afrique de l'Ouest.

1. Origine de l'enseignement musicale en Europe occidentale

Dès 1835, le rapport de Boulay de la Meurthe annonce l'entrée de la musique à l'école comme moyen « d'une uniformisation de l'espace politique. En effet, les instances politiques espèrent que la musique à l'école supprime les patois et éradique les intonations étrangères. L'objectif est d'installer une langue unique dans le pays, de supprimer la cacophonie et de faire naître l'harmonie de l'ordre musical mais aussi de l'ordre moral et social »¹.

Selon toujours l'auteur, Denis Laborde, c'est le 23 juin 1819 que l'entrée de la musique à l'école fait un grand pas. Il rapporte que le baron Joseph-Marie de Gérando propose d'ajouter « à l'enseignement dans nos écoles quelques exercices de chant et de musique, et [de] mettre tous ces exercices en harmonie avec l'ensemble du système » (in Gumpłowicz, 1987 : 17). La musique commence donc à entrer dans les écoles. Cependant le baron précise bien que, l'objectif n'est pas de former des artistes. (Voir p. 83)

C'est le 23 juin 1819, lors d'une réunion à Paris, que Joseph-Marie de Gérando fait un exposé sur la façon de faire entrer la musique à l'école. La question est maintenant la suivante : qui pourra mettre les exercices musicaux en harmonie avec l'enseignement précédemment dispensé ? Toujours selon Denis Laborde dans son Livre : *Les musiques à l'école* c'est Guillaume Louis Bocquillon, dit Wilhem, musicien qui sera désigné. Il crée en 1821 les tableaux pédagogiques de la méthode Wilhem, qui sont expédiés dans les écoles avec le matériel pédagogique nécessaire. Cette méthode est adoptée dans les écoles de Paris en 1833. Par la suite, Wilhem publie un recueil de 288 chœurs d'auteurs divers : l'Orphéon. C'est la naissance du mouvement choral. L'Orphéon part du principe que

¹ Une histoire de la musique à l'école avec Denis Laborde | art, langage, apprentissage (hypotheses.org)

tous les hommes peuvent chanter, même si leur culture musicale est très faible.

Au fil du temps, il s'est agi de créer de nouveaux recueils car on ne pouvait plus se contenter de l'Orphéon de Willem. Que faire chanter aux enfants ? C'est le ministre de l'Instruction publique et des cultes de Louis-Napoléon, Hippolyte Fortoul, qui propose la construction d'un programme cohérent et durable. Selon lui, il faut publier un Recueil général des poésies populaires de France et généraliser l'enseignement du chant choral dans les écoles.

Le 13 septembre 1852 Louis-Napoléon signe le décret ordonnant la mise en œuvre d'un vaste projet de publication du recueil général des poésies populaires de France. Ce recueil doit permettre de fabriquer un répertoire et d'œuvrer à l'unification politique du pays. C'est ici que commence l'enquête Fortoul.

Le lendemain de la signature de Louis-Napoléon, le ministre Fortoul fixe l'organisation d'un nouveau Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France qu'il divise en 3 sections : philologie, histoire, archéologie. La section philologie est chargée d'élaborer le Recueil des poésies populaires de la France.

Le projet Fortoul meurt en bibliothèque (1876) après la mort d'Hippolyte Fortoul en 1856 mais sur le terrain, des initiatives individuelles vont prendre forme de 1856 avec Coussemaker (chants populaires des Flamands de France), en passant par plusieurs promoteurs, jusqu'en 1881, où Paul Sébillot crée chez les éditeurs Maisonneuve et Larose la collection des « littératures populaires de toutes les nations ». Un public est ainsi formé et de nombreux recueils sont publiés afin de répondre à la demande.

La musique populaire n'est pas un monopole de Folkloriste. Les plus savants des compositeurs se préoccupent aussi des musiques populaires (Edouard Lalo, Emmanuel Chabrier, Camille Saint-Saëns...). Ces compositeurs retranscrivent les musiques chantées par les bergers, les

traduisent, les harmonisent, les arrangent puis créent un accompagnement pour que ces musiques deviennent des mélodies.

Peu avant les années 1870, Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique de Napoléon III, relance le projet de Fortoul. Il crée une commission qui a pour mission d'élaborer un projet d'enseignement de la musique dans les écoles. Pour ce faire, un questionnaire est envoyé à tous les directeurs d'écoles normales. Par la suite de ces consultations, il imposera un enseignement du chant de 5 heures par semaine dans les écoles normales, et de 2 heures dans les lycées. La réforme ne s'étend pas dans les écoles primaires. Pour ces dernières, c'est au bon vouloir des professeurs, qui ont, pour la plupart, reçu une formation musicale.

Il faut attendre l'intervention décisive du compositeur Bourgault-Ducoudray et l'adoption d'une loi pour que la musique fasse enfin son entrée dans l'instruction primaire en tant que matière obligatoire. De là a découlé un nouveau problème : La qualification des enseignants en éducation musicale. Pour surpasser cette difficulté, un certificat d'aptitude à l'enseignement du chant choral sera mis en place en 1887. Les professeurs sont donc maintenant compétant et créent en 1908 : l'association amicale des professeurs chargés de l'enseignement de la musique dans les établissements d'enseignement public.

La complication concernant la qualification des professeurs étant résolue, il fallait maintenant se pencher sur le problème des répertoires. La revue *Correspondance générale de l'instruction primaire* lança donc un appel d'offres sous forme de concours pour la publication d'un recueil de chants à l'usage des écoles primaires. Le comité de spécialistes constitué pour l'occasion retient le projet de Julien Tiersot : se servir des mélodies déjà existantes pour y adapter des textes nouveaux. Le premier recueil de ses chants populaires à l'école sera publié en 1895. A l'issue de la guerre, le projet d'institutionnalisation de la pratique musicale à l'école entraîne l'inscription, en 1918, de la musique au certificat d'étude comme matière facultative, qui sera rendue obligatoire en 1924. Les thèmes évoqués dans ces chansons sont la République, la patrie, la famille génératrice d'ordre... En 1923, il y a un congrès de la société française l'Art à l'école uniquement consacré au chant et à la musique. Ce congrès met en évidence une avancée médiocre de la pratique musicale dans les écoles.

Il prend l'initiative de travailler à la publication de recueils régionalistes. En 1925 sera publié la collection « Anthologie du chant scolaire et post-scolaire » à l'édition Heugel. L'éducation musicale, reste, avant tout, une éducation politique et morale.

Pour les écoles primaires, la diffusion musicale massive par la radio ou le disque entraîne les instances ministérielles à formaliser à la fois la formation des maîtres et les programmes d'enseignement.

En conclusion de cette partie, il faut retenir qu'en France, la pratique de la musique et sa place dans les systèmes scolaires sont demeurées cantonnées à la marge des enseignements réputés « fondamentaux » comme le français et les mathématiques. Alors que d'autres pays de l'Europe, comme le Singapour, l'Estonie, la Finlande, l'Australie ou encore le Royaume-Uni ont envisagé un retournement complet de perspective, et faire de l'enseignement musical, à tous les niveaux de la vie scolaire, la clef de voûte des protocoles d'apprentissages.

En effet, selon un classement du PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves), la France se classe 26ème sur 70, Singapour, où l'enseignement musical est obligatoire à l'école depuis 1968, et où on estime que plus de 80% des enfants jouent d'un instrument trône ainsi en première place du classement suivi effectivement de l'Estonie, la Finlande, l'Australie et le Royaume-Uni. Ce sont là tous des pays où la musique occupe une place prépondérante dans la vie scolaire, via des cours, des orchestres et des chorales.

2. Importance de l'enseignement de la musique

Du fait qu'elle se trouve à l'intersection de nombreuses disciplines, la musique permet une approche diversifiée de la culture. Elle fait appel à toutes les facultés humaines, aussi bien logiques, réflexives, perceptives, émotionnelles que créatrices.

2.1. Apprentissage, émotion, vivre-ensemble :

La musique et le chant ont tout de ce gai-savoir qui fait souvent défaut dans nos approches éducatives.

2.1.1. L'éducation musicale, discipline d'éveil.

La musique pour les enfants du préscolaire constitue une discipline importante pour leur éveil. Le son uniquement, matière première de la musique, exerce une grande influence dans l'épanouissement des tout-petits. En témoigne dans l'éducation traditionnelle « *certaines objets fabriqués spécialement pour l'éveil mental de l'enfant : crécelles, grelots attachés à sa menotte ou à son pied* »²

Dans le préscolaire et au primaire, l'éducation musicale est limitée aux disciplines comme le chant, les rondes, le polyphonique. Ce sont des disciplines qui mettent de l'énergie et de la bonne humeur. De plus, le chant constitue un support pédagogique important : la mémorisation des autres disciplines peut se faire par le chant. Ainsi, avant de commencer les cours, si le maître exécute un bon chant avec ses élèves, ceux-ci suivront les classes avec joie et enthousiasme.

2.1.2. Le rôle de la musique dans la socialisation de l'élève.

La pratique individuelle et collective de la musique permet d'avoir des relations positives au sein d'un groupe. Le contact avec les autres est constructif et non agressif. Il amène l'individu à partager certaines expériences. Il constitue une source d'énergie et de plaisir. Il montre à l'élève le respect de l'autre, le besoin de l'autre, car dans le jeu d'ensemble, on est amené à s'écouter, à se respecter à travers les exigences rythmiques, harmoniques de la musique. Ce rôle de socialisation que joue la musique transparait encore plus dans l'exécution des œuvres polyphoniques. La musique pourrait donc favoriser chez l'élève le développement de l'esprit de solidarité et d'amitié, la transmission de certaines valeurs culturelles, l'ouverture à d'autres cultures et permettre ainsi l'acceptation des autres mais aussi l'expression de soi. L'éducation musicale va aussi faciliter la participation ou l'intégration des élèves à la vie socioculturelle et musicale de leurs pays.

² Ambroise ZAGRE, « Approche de l'enfant en milieu traditionnelle voltaïque », cours universitaire niveau DEUG 1976-1977 p.44 cité par NANA K. in : Rôle de la musique dans l'épanouissement de l'enfant, 1994 Mémoire de fin de cycle, CENAFAC, p.12

2.1.3. La musique aiguise le sens de l'esthétique

Pour beaucoup de spécialistes, la musique fait partie de l'éducation esthétique au primaire et des activités artistiques et esthétiques au préscolaire.

L'enseignement de la musique développe le sens esthétique et les capacités musicales des élèves pour en faire de bons amateurs. Il les rend ainsi aptes à formuler un jugement personnel à propos des réalisations artistiques auxquelles ils sont confrontés, y compris des leurs.

Par la pratique instrumentale l'élève arrive à développer sa sensibilité en se découvrant capable de jouer des choses qu'il ne s'imaginait pas pouvoir réaliser.

2.2. La pluridisciplinarité de la musique

La musique étant à l'intersection de plusieurs disciplines, son enseignement permettra à l'élève d'avoir une ouverture d'esprit, des connaissances dans plusieurs domaines et de construire sa personnalité. Le contenu de l'enseignement offre une approche plurielle du phénomène musical qui mobilise toutes les facultés de l'élève et lui permet d'articuler les différentes disciplines de la culture générale.

2.2.1. Les métiers de la musique

Cette formation générale doit aussi pouvoir informer, stimuler et encourager les élèves désirant devenir des musiciens professionnels ou encore à opter pour l'une des multiples professions voisines à celle de musicien.

En effet, il y a plusieurs métiers qui dérivent de la musique tels que manager culturel, promoteur culturel, ingénieur de son, techniciens de studios, juristes dans le domaine du droit d'auteur, musicologues, ethnomusicologues, musicothérapeutes, professeur de musique, etc.

2.2.2. Liaison avec d'autres disciplines

L'enseignement de la musique permet l'ouverture à d'autres disciplines telles que :

- Les langues maternelles et langues modernes : étude et

création de textes mis en musique, texte poétiques, prosodie (les accents de la langue et ceux de la musique) ;

- Les langues anciennes : étymologie ; liturgie latine, prosodie ;
- Les sciences humaines : histoire, mythologie, ethnologie, etc. ;
- Les arts visuels, théâtre : thèmes illustrés par la musique et par l'iconographie, étude comparée de la représentation, des formes des formes et des styles, des rapports de l'œuvre d'art avec le contexte historique ; décors, coutumes, mise en scène de spectacles musicaux ;
- L'expression corporelle : chant, rythmique, danse, jeu d'instruments, etc. ;
- Les sciences exactes : physique (acoustique), mathématique ;
- L'informatique : lecture et écriture de partitions, connaissance de l'instrument.

3. Enjeux de l'enseignement de la musique dans le système scolaire

3.1. Enjeux éducatifs

Il existe un enjeu éducatif lié à l'apprentissage de la musique. Nous constatons que dès le bas âge la musique prédispose l'enfant à aimer, à mieux suivre les autres enseignements. Elle participe au développement de son cerveau et à son épanouissement. Ainsi, par son enseignement, nous pouvons éviter les taux élevés d'échecs scolaires dans nos écoles.

Aussi, l'éducation musicale qui participe au développement de l'expression, de la sensibilité, de la créativité, de la capacité à gérer ses émotions, a une influence directe sur la construction de la personnalité et l'épanouissement de l'individu. Et pour cela, contrairement aux croyances populaires, l'éducation artistique peut aider les jeunes, en confortant leur caractère, à la lutte contre l'alcoolisme, la drogue, la prostitution, la violence en milieu scolaire. En effet beaucoup d'entre eux fument leur première cigarette soit par manque de personnalité, pour imiter un copain ou un héros de cinéma soit pour chasser la timidité, pour « se réveiller ».

Voici l'avis de la mère d'un élève qui vient souligner l'idée de l'importance et les enjeux de l'enseignement de la musique :

« Je trouve que la musique c'est essentiel dans la vie [...] Cela participe à l'harmonie avec le monde environnant, et puis c'est une gymnastique de l'esprit, ça ouvre des tas de portes, ne serait-ce que dans le cerveau, le fait d'apprendre à lire des notes, de déchiffrer une partition, de l'apprendre par cœur, c'est très positif. Et puis bon, cela donne une culture supplémentaire. La musique est à mon avis indispensable au développement d'un enfant ».³

3.2. Enjeux sociaux et économiques

Si les arts sont introduits dans le système éducatif, cela donnera du tonus aux écoles de formations artistiques au Burkina Faso en particulier, et dans des certains pays de l'Afrique de l'Ouest en général, tombées en léthargie. En effet, il existe très peu de possibilités dans la poursuite des études après la formation. On se confine dans la profession de musicien ou rien. Il n'y a pas d'autres débouchés comme il en existe dans les autres disciplines. Il va falloir que les autorités établissent des équivalences pour ce qui concerne le diplôme de musique, afin de permettre aux diplômés, de pouvoir accéder à d'autres niveaux de connaissances dans les sciences humaines et sociales, en particulier en littérature, communication, histoire, sociologie, ethnologie, etc.

Etienne Gérard, sociologue à l'IRD, nous montre également, selon des études effectuées au Burkina-Faso et au Mali, le désarroi des familles devant la perte de légitimité de l'école classique, dont les élèves ne sont plus assurés de trouver un emploi dans la fonction publique encore moins dans le privé. Elles s'interrogent sur son utilité et sont en train de découvrir l'utilité d'autres formations mieux à même de préparer leurs enfants à gagner leur vie dans les activités traditionnelles, agricoles et artisanales, en fait dans les activités du secteur que l'on appelle informel. L'enseignement de la musique pourrait donc contribuer à résoudre le problème crucial de l'emploi en créant des musiciens professionnels et participer ainsi à la lutte contre la pauvreté.

En effet, il est certain que si des efforts sont entrepris pour le développement de l'art musical africain, cela pourrait constituer un moyen de participer au concept de la culture contre l'échec scolaire, en

³ Recueilli par Leslie Green, 2002, L'action éducative dans l'enseignement de la musique, p.8

désengorgeant les effectifs pléthoriques rencontrés dans certaines filières, parce que tout simplement, il n'y a pas beaucoup de possibilités de spécialisations pour les étudiants. Ainsi, cela permettra aussi à certains jeunes qui désirent devenir des musiciens professionnels de gagner leur vie par la qualité de leurs œuvres, comme souligné plus haut. Au Burkina, il y a près de 2000 artistes déclarés en 2005, selon les statistiques du BBDA, (ce qui représente plus de 4 % des fonctionnaires burkinabé si l'on ne prend pas en compte les contractuels). Sans oublier que bon nombre d'entre eux ne se sont pas déclarés mais se débrouillent bien comme on le dit.

Economiquement, l'enseignement de la musique améliorera incontestablement la qualité des productions musicales et contribuera certes, à l'augmentation de la vente des œuvres musicales du Burkina Faso tant sur le plan national qu'international. Or, de nos jours, le secteur de la culture est source de devises et peut engranger des recettes substantielles. Il est pour les Etats Unis, « *l'un des postes d'exportation les plus importants après l'aéronautique* »⁴

3.3. Enjeux historiques

La philosophie qui guide l'introduction de la musique dans le système éducatif est entre autres, le problème de la dynamique du patrimoine musical du Burkina et de la disparition des connaissances du passé. « *Celles-ci accompagnent très souvent, hélas, les anciens dans la tombe, alors qu'elles pourraient dynamiser le présent en nous aidant à nous enraciner dans notre culture pour mieux envisager l'avenir* »⁵ En vérité, développer l'art musical africain revient à développer les moyens de transmission de cet art aux générations présentes et futures. Par conséquent, s'il est institué un enseignement musical, plusieurs efforts seront fournis dans le sens de la recherche pour la conservation et une gestion plus effective de notre musique qui véhicule très souvent une partie de notre histoire. C'est l'un des buts que s'est fixés certaines organisations culturelles régionales et

⁴ Séminaire national sur la politique culturelle, 1996, p. 45.

⁵ Oger K., 1989, « Les Archives audiovisuelles du CNRST, une contribution à la préservation de notre identité culturelle » p.71

internationales comme l'UNESCO, l'ACCT, les Archives audiovisuelles (CNRST) du Burkina, l'ERPAMA⁶, le CERDOTOLA⁷, etc.

3.4. Enjeux identitaires

« *Combien de sons, de rythmes, de danses venant de l'Afrique se trouvent ailleurs, faisant la fierté d'autres civilisations !* »⁸ De par sa diversité, sa richesse et l'engouement que celle-ci suscite dans notre société actuelle, il est donc nécessaire et incontournable de préserver la tradition musicale africaine par le biais de l'enseignement.

Il est certain, et je le répète, que des efforts devraient être entrepris pour le développement de l'art musical africain. Dès lors, il est bon d'instituer une éducation musicale organisée qui, en nous permettant de comprendre les principes de la musique occidentale, ouvrira nos yeux à la compréhension de nos propres musiques. Cette réflexion a été la préoccupation de « la réunion de Yaoundé » organisée par l'UNESCO en 1970 sur les problèmes de la musique africaine. A cet effet, les participants à la réunion ont souhaité, pour parer à ces problèmes, introduire au primaire, au secondaire et au supérieur des programmes de musique et notamment de musique traditionnelle. Ce qui n'est toujours pas le cas dans nos écoles et universités dans presque toute l'Afrique de l'Ouest.

Il s'impose donc à notre entendement une nécessité de cultiver l'art africain, notre art, et de lui permettre même de s'imposer sur le plan international. Perdre de vue cela, serait perdre la grandeur de notre identité culturelle.

3.5. Enjeux artistiques

De nos jours, l'enseignement de la musique constitue un véritable enjeu artistique dans ce sens où dans notre monde, ces valeurs culturelles tendent à disparaître en faveur d'un scientisme pur et dure. Il est donc plus que jamais nécessaire d'encourager l'enseignement des disciplines artistiques dans les écoles, voie par laquelle nous contribuerons à maintenir de façon durable la paix dans le monde. L'appel international de l'UNESCO, à la promotion de l'éducation

⁶ Etudes et Recherches sur le Patrimoine Musical d'Afrique de l'Ouest

⁷ Centre d'Etudes de Recherche et de Documentation pour la Tradition Orale et les Langues Africaines

⁸ B. Jean Yves, op. Cit. p.12

artistique et à la créativité à l'école nous interpelle à ce sujet en ces termes :

"Partout manquent la médiation et la créativité. Surtout dans les écoles. Les arts sont absents de nos vies et l'on s'abandonne à la violence". [...]

A l'heure où les structures familiales et sociales se transforment, avec des impacts souvent négatifs sur les enfants et les adolescents, l'école du XXI^e siècle doit pouvoir anticiper les nouveaux besoins en accordant une place privilégiée à l'enseignement des valeurs et des matières artistiques, pour favoriser la créativité, capacité distinctive des êtres humains. La créativité est notre espoir⁹.

La vulgarisation de la musique par son enseignement dans les écoles de musique comme dans l'enseignement général et technique pourra être, ipso facto, un palliatif au risque de sous-développement de notre propre musique. En enseignant le solfège, la théorie musicale, l'histoire de la musique africaine..., nous étudierons du même coup les règles et la structure de nos musiques, ce qui peut leur permettre de s'oxygéner et de se régénérer avec le temps.

3.6. Enjeux esthétiques

Par l'enseignement de la musique à l'école, on participe ainsi à la formation du public, du futur mélomane à une meilleure appréciation d'une œuvre musicale : *« Parce qu'il représente la destination finale des œuvres produites, le public a donc une grande importance dans l'activité musicale. C'est bien lui qui consomme et sanctionne : il apprécie, juge, note, adore, adule ou, au contraire, déteste et rejette »¹⁰.*

Ce qui pourrait en même temps aider à aiguiser l'esprit critique de nos hommes de média spécialistes de la musique qui, très souvent en Afrique, n'ont reçu aucune formation dans ce domaine.

Aussi, peut être que si certains décideurs africains avaient reçu des notions d'art lors de leur cursus scolaire, les choses ne seraient pas telles qu'elles le sont aujourd'hui en Afrique occidentale.

⁹ 30^eme Session de la Conférence Générale, Paris, 3 novembre 1999.

¹⁰ Auguste Ferdinand K. et Oger K., 2005, *Histoire de la musique moderne du Burkina Faso : Genèse, évolution et perspectives*, Edipap, 2005, p.162.

Conclusion

En conclusion, nous constatons que la société Occidentale et les civilisations antiques qui avaient placées l'enseignement de l'art notamment de la musique dans l'éducation d'un bon citoyen et à travers son parcours historique dans leurs systèmes éducatifs dénote de l'importance que ceux-ci avaient accordé aux matières artistiques. La société africaine d'antan avait de la considération pour ces valeurs également, mais elle est entrain de la perdre en voulant s'occidentaliser. Paradoxalement, l'idée commune dans la société occidentale dit que l'apprentissage de la musique (ou toute autre forme d'expression artistique) fait partie d'une « bonne » éducation.

Aussi, on se rend compte que du fait qu'elle se trouve à l'intersection de nombreuses disciplines, la musique permet une approche diversifiée de la culture. Elle fait appel à toutes les facultés humaines, aussi bien logiques, réflexives, perceptives, émotionnelles, que créatrices. La pratique individuelle et collective de la musique est source d'énergie et de plaisir. Elle favorise chez l'élève l'expression de soi, la socialisation, la maîtrise corporelle, et elle contribue donc à son équilibre personnel.

Nous avons pu constater que l'enseignement de la musique développe le sens esthétique et les capacités musicales des élèves pour en faire de bons amateurs. Il les rend ainsi aptes à formuler un jugement personnel à propos des réalisations artistiques auxquelles sont confrontés, y compris des leurs. Il facilite leur capacité de communiquer et favorise leur intégration dans la vie musicale de la cité. Cette formation générale doit aussi pouvoir informer, stimuler et encourager les élèves désirant devenir des musiciens professionnels.

L'enseignement de la musique se propose :

- De favoriser l'ouverture à tous les courants musicaux ;
- De développer la sensibilité de l'élève, son expression créatrice, son sens de l'esthétique et sa capacité de gérer ses émotions ;
- De faciliter la participation ou l'intégration des élèves à la vie socioculturelle et musicale ;
- De susciter des attitudes de respect et de tolérance pour toutes les formes d'expression.

La musique est donc une des bases sur lesquelles l'élève choisit de construire non seulement sa formation gymnasiale, mais aussi sa personnalité. Le contenu de l'enseignement offre une approche plurielle du phénomène musical, qui mobilise toutes les facultés de l'élève et lui permet d'articuler les différentes disciplines de la culture générale.

Bibliographie

André GIORDAN : *Une autre école pour nos enfants ?* Edition Delagrave, août 2002, 204p.

Auguste Ferdinand KABORE et **Oger KABORE** : *Histoire de la musique moderne du Burkina Faso : Genèse, évolution et perspectives*, Edipap, 2005, 240 p.

Ecole de Musique et de Danse (1997), Conférence de presse de rentrée (1997/1998), 9 p.

Ecole de Musique (1982), Rapport de l'année 1981-1982, 4p.

Ecole de Musique (1980), Rapport Général, 3 p.

Ecole de Musique (1980), *Rapport particulier de l'année 1979-1980*, 2 p.

Grégoire KABORE (1994), *Les instruments à vent chez les Moose : tradition et évolution*. Mémoire de fin de cycle, CENAFAC, 103 p.

Grégoire KABORE (2006), *L'enseignement de la musique au Burkina Faso : état des lieux et importance dans le système éducatif*, UNESCO

Jean Yves B. (1994) *La promotion de l'enseignement des disciplines artistiques au Burkina Faso*, Mémoire de fin de cycle, CENAFAC, 113 p.

Kiétaghina NANA (1994), *Rôle de la musique dans l'épanouissement de l'enfant*, Mémoire de fin de cycle, CENAFAC, 64 p.

Leslie GREEN (2002), *L'action éducative dans l'enseignement de la musique*, Mémoire de fin de cycle CEFEDM Rhône-Alpes, 33 p.

MEBAM/MESSRS (1994), *Actes des états généraux de l'éducation*, Ouagadougou, 178 p.

MEBA (2003/2004), *Annuaire statistique de l'éducation de base* 254 p.

MESSRS (2005), *Répertoire des établissements d'enseignement secondaire et technique (Année scolaire 2004-2005)*, 19 p.

Ministère de la Communication et de la Culture (1997), *Séminaire national sur la politique culturelle (1996)*, 87 p

Oger KABORE (1989), : *Les Archives audiovisuelles du CNRST, une contribution à la préservation de notre identité culturelle*, in *Tradition orale et nouveaux médias, Xe Fespaco*, Edition OCIC, pp. 69 – 79, 269 p.